

1.38 p. 100 enregistré hier. Il affirme qu'il n'y pouvait absolument rien.

Le ministre ne peut pas avoir raison dans les deux cas. Nous savons qu'il sait faire preuve d'une très grande souplesse. C'est le plus souple de tous les libéraux. Le plus souple des libéraux se compare à un boa constrictor enduit de vaseline. C'est vraiment souple. On est vraiment souple lorsqu'on est le plus souple des libéraux. Il ne peut pas courir deux lièvres à la fois. Si le gouvernement peut maintenir les taux d'intérêt au Canada à un niveau inférieur à ceux des États-Unis, il semble évident qu'il aurait pu prendre des mesures plus tôt pour empêcher ces taux d'augmenter, si c'est la politique qu'il avait décidé d'adopter. Il est libre de faire ce qu'il veut dans ce domaine.

Ce qui empêche le Canada d'avoir logiquement le choix entre plusieurs autres options, c'est l'absence de programmes proposés par le gouvernement depuis 12 ans. C'est ce qui rend la chose difficile. Il y a des solutions de rechange, mais elles ne prévoient pas de réglementation des prix et des salaires. Notre ministre des Finances, si souple soit-il, ne peut pas prendre la parole à la Chambre un jour pour nous dire comment, grâce à ses efforts et à ceux de M. Bouey, nos taux d'intérêt sont inférieurs de 3 p. 100 à ceux des États-Unis, puis s'adresser un jour plus tard à la Chambre et lui demander de faire preuve de compréhension. Qu'il ne compte pas sur nous. Il y a un an, il a fait des pieds et des mains pour revenir au pouvoir. Maintenant qu'il y est, il ne sait pas quoi faire. Il regarde autour de lui en suppliant la Chambre de faire preuve de miséricorde à son égard.

Le ministre nous demande maintenant d'écarter les conseils qu'ils donnaient l'an dernier, lui et le critique financier de son parti. C'est là ce que disait le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) l'an dernier, quand il était critique financier. Au fait, il s'est abîmé la jambe et n'est plus avec nous. Il a été absent pendant ces journées épuisantes. Nous espérons qu'il se rétablira bientôt et que la prochaine fois ce sera quelque chose de plus important qu'il se cassera.

Le 10 mars dernier, il s'est déclaré enchanté de la nouvelle politique de flottement des taux d'intérêt adoptée par la Banque du Canada. Le taux flottant, il le trouvait bien. Qu'est-ce qu'il pouvait bien lui trouver de si bien? Est-ce que le ministre de l'Industrie et du Commerce est toujours enchanté de ce flottement? Et ce n'est plus du flottement, c'est de l'inondation. Quel dommage qu'il ne soit pas là pour nous le dire.

Qu'est-il advenu au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) qui reprochait au gouvernement conservateur le 13 novembre dernier, à la page 1251 du *hansard*, d'avoir «adopté l'approche du malthusianisme économique de M. Volcher aux États-Unis, si je puis l'appeler ainsi». Quelle approche est-ce que l'on adopte en ce moment? M. Volcher est toujours à la tête de la Banque de réserve fédérale américaine.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre.

M. Crosbie: Puis-je dire qu'il est 1 heure?

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Comme il est 1 heure, la Chambre s'ajourne à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

Conventions fiscales—Loi

● (1400)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Quand la Chambre a interrompu ses travaux à 1 heure, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) avait la parole.

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, je veux conclure mes observations en donnant un conseil au ministre des Finances. Je lui conseille de cesser d'être le Uriah Heep des ministres des finances des pays occidentaux, et de cesser de clamer à la Chambre qu'il n'a aucun pouvoir sur les taux d'intérêt, le taux d'escompte, le dollar canadien ou l'économie du Canada en général. Il y a un an, il a repris le pouvoir grâce à des ruses et à des stratagèmes, et il est mal placé aujourd'hui pour expliquer tous nos malheurs par la politique des États-Unis. Il a le pouvoir, et il peut s'en servir s'il le veut. Il lui faut présenter un nouveau budget et faire mieux que cette dérobade à laquelle il a eu recours le 28 octobre.

C'est le pire budget depuis Herbert Hoover. C'est le comble de la bêtise dans le monde financier. Son budget lui a été imposé par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), ce sinistre Svengali, ce Raspoutine du gouvernement qui a la haute main sur tout. Je recommande au ministre des Finances de surveiller son ami le ministre d'État (Finances). Le ministre des Finances a peut-être remarqué que le premier ministre (M. Trudeau) s'appuie sur son ami pour répondre à toutes les questions d'ordre économique qui lui sont posées. A la place du ministre des Finances, je m'inquièterais sérieusement de voir le premier ministre dépendre à ce point du ministre d'État (Finances). C'est très bon signe pour ce dernier, mais si j'étais le ministre des Finances, je me méfierais beaucoup durant les mois qui vont venir.

Nous avons un accord et nous ne voulons pas prolonger le débat. Il y a une dizaine d'années déjà que cela traîne. On a mis de côté le Libéria pour encore un an ou deux. Je m'interromps pour laisser la parole à mon collègue de Vancouver Quadra, qui a certainement des choses très intéressantes à nous dire sur le projet de loi.

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Je tiens à remercier mon collègue de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) pour sa dernière remarque. Il a, monsieur l'Orateur, tout à fait raison au sujet de la durée du débat. L'une des explications de la longueur de tels débats, c'est peut-être que tout le monde croit que les questions fiscales sont complexes et elles le sont effectivement pour bien des gens. C'est encore plus compliqué quand il s'agit d'une convention fiscale.

● (1410)

Voyons un peu les antécédents de ces conventions fiscales. L'objectif de toute convention fiscale est d'éliminer la double imposition pour les particuliers qui habitent un pays mais gagnent leur vie dans un autre. Autrement, ils devraient d'abord payer l'impôt dans le pays où ils gagnent leur revenu, puis, s'ils vivaient dans un pays comme le Canada où l'on impose le revenu international, ils devraient payer un nouvel impôt sur leurs gains. Les premières conventions fiscales visaient simplement à éviter ce genre de situation.